

Québec, le 23 février 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt de deux pétitions à l'Assemblée nationale par le député de Drummond et par la députée de Taschereau les 7 et 8 décembre 2010 demandant au gouvernement du Québec de réviser sa politique de remboursement pour les coûts relatifs au traitement de l'apnée du sommeil, vous trouverez ci-jointe la réponse aux deux pétitions afin qu'elles soient déposées, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Vincent Lehouillier
Directeur de cabinet

p.j.

N/Ref. : 10-MS-05065

Québec, le 23 février 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Les 7 et 8 décembre 2010, le député de Drummond ainsi que la députée de Taschereau déposaient deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de réviser sa politique de remboursement pour les coûts relatifs au traitement de l'apnée du sommeil.

Une réflexion est toutefois débutée sur les éventuelles démarches à entreprendre à court et à long terme au regard de cette clientèle. Lorsque nous aurons les recommandations, nous veillerons à les analyser afin d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes du syndrome de l'apnée du sommeil.

Des démarches de révision sont présentement en cours dans plusieurs domaines de soins respiratoires afin d'en améliorer l'accessibilité. L'apnée du sommeil fait partie des domaines qui seront éventuellement examinés.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf.: 10-MS-05065